

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA / M. MAURICE REY**

**OBJET : Subvention d'équipement pour la reconstruction du bâtiment sanitaire du centre
gérontologique départemental.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, la santé publique, l'enfance et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Centre gérontologique départemental est un ensemble d'équipements sanitaire et médico-social dont la dynamique et la pertinence en matière de prise en charge des pathologies liées au vieillissement sont largement reconnues.

Si la partie médico-sociale du centre est bien adaptée à ses fonctions, une profonde rénovation du bâtiment sanitaire dit de la « Tour blanche » apparaît aujourd'hui indispensable si l'on prend en compte l'évolution des normes, des besoins des services et de l'attente des usagers.

En effet, le bâtiment Tour blanche ne permet plus de réaliser les missions de soins dont il a la charge conformément aux orientations du projet d'établissement 2016/2020.

A l'intérieur de ce bâtiment de 3 étages sont installés la quasi-totalité des lits de médecine de court, moyen et long séjours, les locaux de consultations pluridisciplinaires internes, d'imagerie et de rééducation fonctionnelle et l'accueil de jour mais aussi des activités médico-administratives (bureau des entrées, service informatique, service social, département de recherche clinique...), et logistiques (restauration, lingerie, stockage ...).

Les locaux tant collectifs que particuliers (chambres à 2 lits) ne correspondent plus aux nécessités actuelles de la prise en charge des personnes du bel âge notamment celles atteintes de pathologies de type Alzheimer.

Il est donc prévu de repenser totalement l'accueil, la signalétique, la configuration et l'accessibilité du bâtiment.

En effet, il faudra regrouper toutes les activités de soins nécessitant un accès aux plateaux techniques sur un même bâtiment avec une organisation centralisée autour de la salle de soins munie d'informatique mobile et créer des espaces équipés pour l'ergothérapie, la kinésithérapie et l'orthophonie.

Pour le confort des patients, la salle à manger doit être adaptée notamment à l'accueil des familles. Le développement du nombre de chambres particulières est aussi une priorité.

La sécurisation de zones stratégiques permettant toutefois l'accessibilité des patients/résidents à des espaces extérieurs est aussi un objectif majeur du projet. Il faut pouvoir notamment s'adapter aux besoins des patients ayant des conduites d'errance selon les critères actuels de prise en charge.

La circulation doit être, par ailleurs, entièrement pensée pour des personnes à mobilité réduite (fauteuil, déambulateur...).

Enfin, plusieurs secteurs de soins sont actuellement confrontés à une demande croissante d'admissions qui correspond à l'évolution démographique prévisible.

Le projet architectural devra prendre en charge ces contraintes et bien sûr anticiper les fonctions domotiques et intégrer la dimension éco-responsable de l'hôpital.

Une première solution de réhabilitation du bâtiment Tour blanche a été évaluée. Elle s'avère peu pertinente compte tenu des caractéristiques techniques et dimensionnelles (présence d'amiante, trame porteuse inadaptée...) et de la nécessité de préserver l'activité pendant la réhabilitation.

La conformation du site permet par contre une construction ex-nihilo sur le terrain attenant avec destruction des anciens bâtiments à la fin de l'opération et remplacement par un jardin d'agrément.

Cette solution, permettant la continuité des soins, est celle qui a été retenue par l'établissement et validée par l'agence régionale de santé.

La reconstruction du bâtiment Tour Blanche et la cohésion de la relocalisation géographique des différentes unités de soins permettront au centre gérontologique départemental de continuer à être un établissement de référence au niveau régional et de pouvoir affronter les défis futurs liés aux enjeux démographiques du vieillissement.

Le centre gérontologique départemental sollicite donc un accompagnement du Conseil départemental pour ce projet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL